



Rappel

RALLYE BERGERIES

Circuit Bas-Rhin et Moselle, le :
Dimanche 19 mars
RDV à Ringendorf (67)
à 10h30.

Contact : Jean-Pierre SAULET-MOES.
Tél : 06 83 32 20 22

Le 19 mars, 3 exploitations vous ouvrent leurs portes en région Grand Est pour découvrir des aménagements astucieux, préparer votre projet, rencontrer d'autres éleveurs. Un circuit est organisé sur 2 départements.

Nous suivre

Sur : www.moselle.chambre-agriculture.fr



Sur twitter : @cda57



Sur instagram : @chambre_agriculture_57

Voir ou revoir le stand Moselle au Salon International de l'Agriculture sur INSTAGRAM



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi
de 8h à 12h et de 13h à 17h
Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV

Morhange, 2 rue du Pratel
Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle
Tél. 03 87 66 04 41 (sauf le mercredi)

Nous contacter par téléphone :
Standard : 03 87 66 12 30

Comité de rédaction du 10/03/17 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élèves ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles : une opportunité ?

La réglementation, les attentes sociétales, les sensibilités de chacun ou des impasses techniques, contraignent aujourd'hui les agriculteurs à changer certaines de leurs pratiques ou modifier leurs outils de travail. Un financement est proposé à ces agriculteurs par le biais du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

Le PCAE est un appel à projet, mis en place par l'Union Européenne, le Conseil Régional du Grand Est, l'Etat, les agences de l'eau et le Conseil départemental des Vosges. Il a pour but d'accompagner les exploitants agricoles dans leurs projets d'investissements, permettant d'améliorer leur performance économique, environnementale ou sociale. Il remplace les anciens PVE, PMBE, PPE.

Comment ça marche ?

Pour 2017, deux appels à projet sont proposés. Le premier commence le 1er mars et le second le 15 juin. Pour faire sa demande, un formulaire est disponible sur le site de la région Grand Est (<http://www.grandest.fr/category/appels-a-projets-lorraine/>). Sur ce site vous trouverez également la liste des matériels et des projets éligibles.

La démarche peut être longue. Il vous sera demandé une série de documents :

- la description du projet,
- l'estimation du coût des travaux,
- un devis,
- un plan de financement.

Des pièces complémentaires seront à joindre en fonction du type d'investissement réalisé (permis de construire, devis, bilan énergétique,...). L'ensemble des pièces à joindre est listé dans le formulaire.



Les enjeux de cet appel à projet sont de préserver la compétitivité des filières agricoles régionales, et leurs potentiels de production.

Une fois votre dossier validé par les financeurs (septembre ou décembre en fonction de l'appel à projet), vous bénéficiez d'un

Exemple d'achat de matériel de désherbage mécanique

Descriptif : avoir la volonté de réduire l'utilisation des phytosanitaires sur l'exploitation, sur une surface de x ha, espérer réduire de 0,5 son IFT/ha...

Coût : une herse étrille de 12 m repliable avec réglage hydraulique est de 12.000 €...

Plan de financement :
4.800€ d'aide PCAE
4.000 € d'emprunt
3.200 d'autofinancement...

décali d'un an pour démarrer les travaux ou achats.

Quels objectifs ?

Les enjeux de cet appel à projet sont de préserver la compétitivité des filières agricoles régionales, et leurs potentiels de production. Le PCAE a également prévu, de diversifier les productions agricoles et de valoriser les produits locaux. Cet appel à projets a donc plusieurs objectifs :

- faciliter le renouvellement de génération et consolider l'emploi agricole en Lorraine,
- renforcer la compétitivité des activités d'élevage,
- augmenter la valeur ajoutée des exploitations agricoles,
- accompagner la mise en place de pratiques répondant aux principes de l'agroécologie,
- préserver la ressource en eau,
- encourager les opérations collectives pour le partage des investissements.

Arnaud VAGNER,
conseiller agronomie

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre Chambre d'Agriculture :
Partie diversification,
Clotilde Girard au 06 30 22 17 12
ou clotilde.girard@moselle.chambagri.fr

Volet animal :
Ludovic ZIDAR au 03 87 66 12 43
ou ludovic.zidar@moselle.chambagri.fr

Volet végétal :
Arnaud VAGNER au 03 87 66 12 44
ou arnaud.vagner@moselle.chambagri.fr

LAIT

Le suivi de croissance au barymètre sous l'œil du conseiller

La première mise à l'herbe approche et c'est justement le bon moment pour faire le test et analyser la performance de la période post-sevrage.

Une première mesure sera faite avant le sevrage afin de vérifier que les veaux aient le poids requis pour passer d'une alimentation lactée au fourrage grossier. Le barymètre est un outil qui va donner une estimation du poids des animaux et ainsi conforter les décisions de sevrage et de mise à la reproduction. Bien prendre les

mesures permettra de s'approcher au plus près du poids réel. Avec des prises de mesures régulières, on pourra vérifier si le GMTP (Gain mensuel de tour de poitrine) correspond à la grille de notation. Par exemple, entre 6 et 12 mois, le GMTP doit être de 5 cm par mois pour du vêlage précoce. Par contre, pour calculer un GMQ (Gain moyen quotidien), il est préférable de faire des pesées, la mesure du tour de poitrine n'étant pas assez précise.

La facilité d'utilisation du barymètre permet un suivi de croissance simple à mettre en œuvre, à condition d'avoir des moyens de contention corrects.

Lorsqu'il y a un doute sur les croissances des élèves, l'éleveur et le conseiller prennent les mesures sur plusieurs lots. Ceci permet de faire le point sur le bon déroulement des croissances en comparant les rapports poids/âge sur la grille de notation. Si ce rapport est hors norme, une correction du rationnement peut être faite ou un report de la mise à la reproduction peut être



Jean-Marc Kilbourg.

risque de réforme n'est que d'un cas sur trois avec des croissances de plus de 825 g. Par contre, des croissances supérieures à 1.100 g de la naissance à 6 mois, réduisent le développement de la mamelle et la future production laitière.

Il est bon de rappeler qu'un mois de moins par rapport à l'âge moyen au vêlage peut permettre une économie d'environ 30 € par génisse selon les cas. L'âge moyen au vêlage est de 32 mois en Moselle. Economie qui se fera principalement sur l'alimentation et en partie sur les charges de structures.

C'est pourquoi le suivi et le bon déroulement de l'élevage des veaux femelles restent importants.

Jean-Marc KILBOURG,
conseiller lait spécialisé sur l'élevage des veaux et des génisses

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service élevage
Tél. 03 87 66 12 46 ou 06 33 15 39 96
jean-marc.kilbourg@moselle.chambagri.fr

